



CIRAC

Programme pour la promotion d'un dialogue franco-allemand sur la protection sociale

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE N°1

La protection sociale en Allemagne : conceptions, enjeux et objectifs

Conférence introductive de

M. le Professeur Bert RÜRUP,
Ancien Président du Conseil d'experts pour l'évaluation de la situation économique, ("Conseil des Sages") et de la Commission d'experts pour la soutenabilité des régimes de protection sociale

Débat ouvert par une brève intervention de représentants des organisations syndicales et patronales françaises :

Mme Marie-Claude LASNIER, CFDT, Secrétaire confédérale, responsable du Service protection sociale
Mme Caroline FERREIRA, CGT, Secrétaire fédérale, en charge des questions de protection sociale,
M. Julien GUEZ, MEDEF, Directeur, chef économiste,

Maison Heinrich Heine (Paris), le 15 novembre 2011

En introduction à cette première séance, **Catherine ZAIDMAN, Sous-directrice « Synthèses, études économiques et évaluation » à la DREES,** a présenté le contenu thématique du séminaire pour la promotion d'un dialogue franco-allemand sur la protection sociale. **René LASSERRE, Directeur du CIRAC,** a ensuite rappelé les principaux enjeux actuels du système de protection sociale en Allemagne (à la fois démographique, de soutenabilité financière et de soutenabilité sociale dans un environnement mondial compétitif), avant de laisser la parole à Bert RÜRUP.

Présentation du système allemand de protection sociale

Dans un premier temps, **Bert RÜRUP** a rappelé qu'il n'existait pas de modèle inconditionnellement applicable aux autres pays, l'Allemagne ayant également commis des erreurs à certains égards. De son expérience à la chancellerie fédérale sous Helmut SCHMIDT, il a retenu une phrase qu'il considère comme véritablement essentielle : « dans une démocratie, un processus faisant émerger une majorité doit précéder chaque démarche créatrice ». Ainsi, le concept anglo-saxon d'élaboration de stratégies (*policy*) doit nécessairement aller de pair avec l'émergence d'une majorité pour mettre en œuvre la stratégie (*politics*). Son expérience

de conseiller lui a appris qu'il ne s'agit pas seulement de définir une stratégie, mais qu'il faut aussi pouvoir la diviser en éléments opératoires pour qu'elle soit applicable : en général, les réformes ne peuvent être réalisées que de manière progressive, les politiques de refonte de plus grande envergure étant beaucoup plus rares.

Selon Bert RÜRUP, les réformes de politique sociale répondent non seulement à des considérations économiques, mais également à des questions de répartition et de justice sociale, pour lesquelles les économistes ne sont pas compétents. Il s'agit de questions politiques sur lesquelles les responsables politiques sont appelés à trancher.

La notion d'État social englobe l'ensemble des règlements et des institutions par lesquels la politique sociale est définie dans un pays donné. La politique sociale consiste en la « dé-privatisation », en la mutualisation des grands risques (âge, santé, dépendance, maladie). Si on plaide pour le renforcement de la responsabilité individuelle, les risques sont alors « re-privatisés ». Aujourd'hui, la séparation formelle entre organisations privées et publiques disparaît, de sorte que l'on assiste à l'émergence d'un État social hybride constitué d'un côté d'un système organisé par l'État et, de l'autre, d'un système de protection privé régulé.

Bert RÜRUP a rappelé qu'il existe trois principaux modèles de protection sociale:

- **le modèle anglo-saxon** (beveridgien), fondé sur l'autonomie de l'individu et orienté vers le marché. La mission de la protection sociale y est essentiellement d'éviter la pauvreté ;
- **le modèle scandinave**, universel et qui prône l'égalité des chances, en matière de santé, d'éducation, de logement... Ces deux premiers modèles sont financés par l'impôt et par des dépenses obligatoires ;
- **le modèle continental européen**, qui se situe entre les deux premiers modèles. L'Allemagne est en quelque sorte le prototype de ce troisième modèle, avec toutefois deux composantes :
 - o- l'aide sociale (*Sozialhilfe*) en prévention de la pauvreté, complétée par l'allocation aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage (*Hartz IV*) et l'aide sociale pour les personnes dans l'incapacité de travailler ;
 - o et l'assurance sociale, collective, solidaire, dont le financement obligatoire et basé sur les revenus du travail est indépendant des risques, avec ses différentes branches (assurance maladie, assurance retraite, assurance chômage et, plus récemment assurance dépendance).

Le système d'assurance sociale allemand est l'un des plus anciens au monde. Pour cette raison, il présente de nombreux défauts. Il remonte à Bismarck, qui dès les années 1880 souhaitait ainsi protéger le prolétariat industriel de la pauvreté. Il s'agissait d'une assurance exclusivement destinée aux salariés, qui n'incluait ni les travailleurs indépendants, ni les fonctionnaires, ce qui représente une lacune du système aujourd'hui. L'Allemagne a organisé son système de protection en distinguant entre les diverses formes d'emploi, ce qui selon Bert RÜRUP pose problème, car le système est ainsi confronté non seulement aux enjeux démographiques, mais aussi aux changements structurels.

Le système allemand est fondé sur la répartition : il est par conséquent soumis aux risques démographiques et aux mutations sur le marché du travail. L'autre système possible, par capitalisation, expose aux risques des marchés financiers et des cours de change. Il a été décidé en Allemagne de compléter le système par répartition de l'assurance retraite en y intégrant une

partie de financement par capitalisation (retraite *RIESTER*). Ce dernier est toutefois fortement régulé, ce qui a permis de minimiser l'impact de la crise financière.

Un système des retraites sous pression

Trois facteurs mettent le système de retraites allemand sous pression : le vieillissement de la population (avec un taux de fécondité de 1,4 enfant par femme), l'intensité croissante de la concurrence dans le contexte de la globalisation et le progrès technique et l'informatisation (qui a modifié la frontière entre économie et travail). La productivité des actifs devra donc augmenter, ce qui relève non pas de la politique sociale, mais surtout de la politique d'éducation. Par ailleurs, l'âge médian des électeurs va continuer de croître, pour se monter à 53 ans en 2020. Pour des raisons politiques, il ne sera alors pratiquement plus possible de mettre en œuvre des réformes majeures en matière de retraite.

L'une des raisons de la réforme est l'accroissement de l'écart entre le salaire de production (*Produzentenlohn*, c'est-à-dire le salaire brut majoré des charges sociales, *Lohnnebenkosten*) et le salaire de consommation (*Konsumentenlohn*, c'est-à-dire le salaire net déduction faite des prélèvements obligatoires). Cette divergence croissante a des conséquences directes en matière de politique de l'emploi. Une deuxième raison est celle de la baisse de la part relative des salaires dans le PIB qui concerne l'ensemble des pays industrialisés, d'ailleurs que ceux-ci versent ou non (comme en Allemagne) un salaire minimum. Cette baisse, due à la concurrence salariale mondiale, se traduit par une érosion de l'assiette de financement des systèmes par répartition et incite de nombreux pays à adopter un système par capitalisation.

L'Allemagne a commencé à se préoccuper du vieillissement de la population dans les années 1980. La première réforme des retraites, entrée en vigueur en 1992, ouvrait la voie à une série de mesures successives destinées à amortir l'augmentation du taux de cotisation d'ici à 2030. À l'issue des réformes adoptées, il était prévu que ce taux monte à 22%. Les réformes ont apporté des modifications qualitatives importantes : on est passé en effet d'un régime à prestations définies (« *defined-benefit-system* ») à un régime à cotisations définies (« *defined-contribution-system* »). Le ministre des Affaires sociales Norbert BLÜM a été le premier à introduire dans les réformes des niveaux cibles de cotisation et à programmer des réductions du niveau relatif des prestations. En parallèle, l'Allemagne a essayé d'introduire et de développer un système par capitalisation. En 2000, la part de capitalisation était de 15%, alors qu'elle devrait atteindre 40 % d'ici à 2040.

Mais si l'on souhaite qu'un tel système hybride puisse assurer un niveau de vie décent, les politiques doivent le rendre obligatoire. Ce n'est pas le cas en Allemagne, la réforme *RIESTER* ayant reculé sur ce point, en raison d'une très forte impopularité. C'est en revanche le cas en Suisse, qui présente selon Bert RÜRUP un meilleur système de retraite : le financement par capitalisation y est non seulement obligatoire mais repose aussi pour une large moitié sur les entreprises, ce qui rend le système plus efficient.

Le vieillissement de la population se poursuit outre-Rhin. Après 2030, il sera nécessaire de maintenir la limite de cotisation à 22% et un niveau de prestations moyennes ramenées au salaire moyen à 43%. Il est possible que l'État fédéral accroisse le co-financement d'ordre fiscal (de quelque 25% actuellement). En matière de soutenabilité financière, le système devrait ainsi être relativement stable jusqu'en 2030. Néanmoins, les 40% des salariés non couverts par la capitalisation (individuelle ou *via* l'entreprise) ne compenseront pas la baisse de la retraite légale. Bert RÜRUP appelle dès lors à rendre obligatoire la retraite par capitalisation.

Bert RÜRUP a évoqué les débats qui avaient cours il y a 20-30 ans en matière de retraite, portant sur le choix entre répartition et capitalisation. Le rendement du système par répartition est la croissance de la masse salariale, tandis que les taux d'intérêts sur les marchés financiers constituent le rendement du système par capitalisation. Pendant une période, les taux d'intérêts sur les marchés financiers ont augmenté plus vite que la masse salariale, ce qui plaçait à l'origine en faveur de la capitalisation. Dans leur contribution intitulée *Dix mythes à propos des systèmes de sécurité sociale*, publiée en 1999, Peter ORSZAG et Joseph STIGLITZ remettent toutefois en question l'avantage présumé d'un système par capitalisation. Par exemple, la décision ne peut être prise uniquement en termes de rendement, mais implique également des questions de répartition. En passant d'un système par répartition à un système par capitalisation, la génération « sandwich » née par exemple entre 1960 et 1970 doit finir par payer. C'est une question politique à laquelle les économistes ne peuvent répondre. La solution dans le contexte actuel paraît bien davantage de mettre en œuvre un État social hybride, où la partie par capitalisation est strictement régulée.

Le système de santé allemand en mutation

L'Allemagne présente un modèle tripolaire en matière de santé. Les caisses d'assurance maladie sont les agents des assurés, qui peuvent en changer comme bon leur semble. Il existe 140 caisses maladie en concurrence sur le territoire allemand. La plupart des pays souhaitent que le versement des prestations de santé dépende non pas de critères de performance économique, mais bien plutôt de l'état de santé constaté et il existe ainsi partout une régulation par l'État. Autrement dit, quand on souhaite introduire de la concurrence dans le système de santé, cela ne signifie pas forcément qu'il y ait un marché.

Il existe dans le monde deux modèles d'assurance maladie : l'assurance maladie légale et l'assurance maladie privée, couverte à 100% par capitalisation (au Chili par exemple). L'assurance maladie légale collecte toujours des cotisations versées indépendamment du risque. Les assurances maladie privées collectent des primes ajustées aux risques. L'Allemagne combine les deux systèmes : au-delà d'un salaire de 50 000 € annuels environ, le salarié a la possibilité de quitter le système par répartition et d'intégrer un système privé. Il existe donc une séparation des risques : 9 millions de personnes sont rattachées au système privé en Allemagne (soit 11% de la population).

Le niveau des dépenses de santé en Allemagne est similaire à la France. On n'assiste pas à une explosion des dépenses de santé rapportées au PIB, contrairement à ce qu'affirme la presse, et ce malgré la réunification, le progrès médical et le vieillissement de la population. En revanche, le taux de cotisation a explosé, passant de 9% en 1970 à 15,5% actuellement. Cette explosion résulte de l'érosion de l'assiette des cotisations (calculée sur la base d'une partie du salaire seulement) et de l'augmentation du nombre de retraités. Les caisses d'assurance maladie reçoivent désormais un complément fédéral (fonds santé) financé par l'impôt.

Pour conclure, Bert RÜRUP a indiqué qu'à son sens, si le modèle de santé français fonctionne bien, la France peut sans doute s'inspirer de l'Allemagne en matière de retraite. La réforme des retraites en France a non seulement passé l'âge légal de départ de 60 à 62 ans, mais a aussi allongé la durée de cotisation à 41,5 ans. La réforme est ainsi plus dure en France qu'en Allemagne, où la durée de cotisation n'a pas été allongée. Il est essentiel de bien garder à l'esprit que l'on ne peut pas tant influencer le phénomène du vieillissement de la population lui-même, mais bien davantage les modalités de répartition des coûts qui en résultent. En Allemagne, un tiers du coût de la réforme est supporté par les retraités (baisse du montant

relatif des retraites), un tiers par les cotisants et un dernier tiers sur les contribuables. Ce n'est sans doute pas juste, mais c'était acceptable d'un point de vue politique.

Intervention de représentants des organisations syndicales et patronales françaises

Marie-Claude LASNIER a souligné l'utilité et la difficulté de mener une comparaison France-Allemagne en matière de protection sociale. Si les deux pays présentent des caractéristiques communes (système bismarckien), les particularités nationales restent fortes. Les dépenses de protection sociale représentent 29,3% du PIB en France, contre 26% du PIB en Allemagne. Dans les deux cas, 80% de ces sommes font l'objet d'une prise en charge publique. Ces systèmes reposent sur un modèle assurantiel avec un financement par les cotisations sociales basées sur les revenus du travail. Les organismes de protection sociale font l'objet d'une gestion paritaire.

De part et d'autre du Rhin, le vieillissement de la population continue de générer d'importants besoins de financement. Mais les situations démographiques des deux pays ne sont que partiellement comparables : le taux de fécondité est plus équilibré en France, avec 1,9 enfant par femme (contre 1,4 en Allemagne). Le ratio de dépendance démographique, c'est-à-dire le nombre de retraités pour 100 actifs, est beaucoup plus défavorable en Allemagne (69 retraités pour 100 actifs en Allemagne, contre 45 pour 100 en France). Autre élément de contexte : le problème de l'emploi des seniors, nettement plus élevé en Allemagne (56%) qu'en France (39%). Cela a une incidence à la hausse sur les ressources du système.

En France comme en Allemagne, les retraites constituent la majeure partie des dépenses de protection sociale, soit 11,5% du PIB en Allemagne et 13,4% en France. Les deux systèmes reposent très majoritairement sur la répartition, le poids de la capitalisation étant supérieur en Allemagne. L'épargne-retraite (individuelle ou collective) existe en France, mais dans une moindre mesure qu'en Allemagne, où 12 millions de contrats RIESTER ont été conclus depuis la mise en place de ce système dans les années 2000. Les aides fiscales accordées à ce type de dispositifs, non obligatoires, posent un problème d'équité. Les systèmes publics par répartition des deux pays sont financés en majorité par les cotisations sociales (20% en Allemagne, 26% en France).

Les systèmes de retraite en France et en Allemagne ont des dispositifs de solidarité à hauteur de 30% en Allemagne (financés par le budget fédéral *via* l'impôt), contre 28% en France, principalement financés par les régimes de retraites. La CFDT pense que les solidarités devraient être financées par l'impôt et non par les cotisations des salariés. Le mode de calcul des pensions est plus contraignant en Allemagne où il existe un système par points qui intègre une règle d'équilibrage automatique en fonction d'un ratio démographique (le nombre de retraités par rapport au nombre d'actifs). Cette règle, qui n'existe pas en France, a une incidence à long terme sur le montant des retraites. La CFDT n'est pas opposée à revoir cette question sous l'angle allemand.

Il est par ailleurs difficile de comparer les âges légaux de départ à la retraite. Les réformes récentes des deux pays sont centrées sur l'allongement de la durée d'activité, notamment par le recul des bornes d'âge. L'âge légal de départ permettant d'avoir une retraite à taux plein est de 65 ans en Allemagne comme en France. Mais il est possible de partir à la retraite avant cet âge, avec une condition de durée de cotisation de 45 ans en Allemagne (41,5 ans en France). Le recul de la borne d'âge de 65 à 67 ans est prévu dans les deux pays : de manière très pro-

gressive en Allemagne, entre 2012 et 2030, par paliers d'un mois par an dans un premier temps. En France, le recul s'effectuera d'ici 2020, au rythme de 5 mois par année civile. Le taux de décote sera plus faible en Allemagne qu'en France (3,6 % contre 5% par an). L'âge de liquidation des pensions (ou âge de départ moyen à la retraite) est proche dans les deux pays. Il est de 63 ans en Allemagne (voire de 61 ans en incluant les pensions d'invalidité), contre 61,5 ans en France.

Les systèmes d'assurance maladie sont comparables pour leur part. L'offre de soins est en partie publique (hôpital) et en partie privée (médecine de ville). Le système allemand qui permet de se retirer de l'assurance obligatoire pose un véritable problème pour la CFDT. Par ailleurs, la part des dépenses publiques est comparable (79% en France, 77% en Allemagne), de même que l'état de santé de la population ou la part de la santé dans le PIB. La principale différence concerne la structure du financement, la prise en charge de la médecine de ville et l'organisation du système d'assurance maladie, puisque l'Allemagne a mis en concurrence ses caisses d'assurance maladie. En France, le financement du système de santé repose à 62 % sur les cotisations salariales, le reste étant financé par la CSG, ce qui reflète le caractère universel des prestations de santé. En Allemagne, la part des cotisations reste très importante, un peu moins de 10% des dépenses étant financées par l'impôt. L'assurance maladie obligatoire est un monopole public en France, là où l'Allemagne a fait le choix de la mise en concurrence des caisses.

Les différences entre les systèmes français et allemand de protection sociale sont à la marge. Il s'agit d'un même système bismarckien qui a vu en Allemagne une réforme et un grand débat public. Pour la réforme des retraites en France, la CFDT appelle ainsi à un vrai débat public.

Pour **Caroline FERREIRA**, la question de la protection sociale est une question éminemment politique, car elle concerne tous les aspects de la société. Il existe un défaut de débat public en France. Dans le contexte de la mondialisation et de la crise, le système de protection sociale est mis à rude épreuve et ce alors que les populations y sont très attachées. Caroline FERREIRA déplore un déséquilibre entre l'économie et le social depuis les années 1980, et soulève la question suivante : quel niveau de protection sociale est nécessaire pour répondre aux besoins humains ? On constate une augmentation de la pauvreté en France. Au début de la crise de 2008-2010, il était largement reconnu que la protection sociale avait joué un rôle stabilisateur de l'économie et d'amortisseur social. On semble depuis avoir perdu de vue le rôle déterminant de la protection sociale. Joseph STIGLITZ appelle à réinterroger les choix de société pour garantir le bien-être au plus grand nombre. Pendant un temps, les idées prônant la capitalisation se sont développées. Mais depuis, les fonds de pension se sont écroulés aux États-Unis. La CGT est attachée à la sécurité sociale selon le modèle français, dont l'essentiel est géré par le service public, avec des services privés à but non lucratif afin d'éviter les dérives.

À l'origine, le modèle français est un système hybride, d'inspiration bismarckienne mais aussi beveridgienne, intégrant progressivement des dimensions du modèle scandinave. Il n'y a donc pas un seul modèle : il faut savoir s'inspirer des bonnes pratiques. Le système français est performant pour ce qui est des allocations familiales qui ont permis d'atteindre un taux élevé d'emploi des femmes. Mais ce système doit encore évoluer, notamment au regard de la pauvreté des étudiants qui appelle à des solutions nouvelles comme la mise en place de l'allocation autonomie jeune. Il faudra également trouver des réponses pour les familles monoparentales. Par ailleurs, la CGT regrette un désengagement de l'assurance maladie *via* les franchises, la baisse des remboursements. Selon des enquêtes récentes, 29% des personnes re-

noncraient à des soins. Même si les complémentaires sont à but non lucratif (comme la mutualité), elles n'apportent pas de réponse suffisamment égalitaire.

Sur la retraite se pose la question du financement : la CGT estime qu'il existe déjà un déficit des recettes. Il faut se réinterroger sur toutes les niches sociales, parmi lesquelles une partie sert de trappes à bas salaires, les salaires au niveau du Smic étant exonérés d'une partie des cotisations sociales. La CGT propose de réfléchir à de nouvelles sources de financement : compléments de salaire, intéressement, retraites chapeaux, stock-options et plus-values réalisées par les entreprises. Pour la CGT, il existe des possibilités de rééquilibrage des richesses qui ne remettraient pas en cause le niveau de protection sociale français.

Du côté patronal, **Julien GUEZ** a souligné la nécessité d'une convergence franco-allemande. La question se pose pour la zone euro par exemple. Avec l'euro, l'Union européenne a bâti une monnaie unique mais ne dispose plus d'instruments d'ajustement monétaire. Le transfert financier n'est pas très conséquent (le budget européen se monte à 1% du PIB) tandis que la mobilité du travail est faible en Europe. Cela doit conduire à faire converger les économies et/ou à se coordonner. Si nous allons plus loin dans la construction fédérale, cela suppose des éléments de solidarité financière en Europe et implique des contreparties en termes de discipline budgétaire et de rapprochement des structures économiques et sociales.

La question de la convergence se pose aussi par rapport à la situation française de dégradation de compétitivité sur les dix dernières années : la France a perdu un quart de sa part d'exportations dans le monde tandis que l'Allemagne a maintenu la sienne. L'Allemagne réalise par ailleurs 155 milliards € d'excédent commercial, la France affichant un déficit de 75 milliards €. Depuis plusieurs décennies, la France affiche un déficit de compétitivité hors prix. Le déficit de compétitivité prix par rapport à l'Allemagne est plus récent. Selon les chiffres d'Eurostat publiés début 2011, le coût horaire du travail français était inférieur de 8% à celui de l'Allemagne en 2000 alors qu'il lui est de 10% supérieur actuellement. Cela est dû non seulement à la modération salariale pratiquée en Allemagne, mais aussi et surtout à la hausse des charges sociales en France. Selon un rapport de la Cour des comptes portant sur les prélèvements sociaux et fiscaux en France et Allemagne, le régime général, AGIRC, ARRCO et l'assurance chômage cumulés représentaient 52 points de taux de cotisation en France, contre 39% en Allemagne, soit en termes de points de PIB respectivement 15% et 12,6%, ou un écart de quelque 50 milliards €.

Or, la compétitivité ne se mesure pas uniquement avec les pays émergents, mais avec nos principaux pays partenaires (l'Allemagne et les pays de la zone euro). De ce point de vue, la compétitivité prix de la France s'est dégradée. Une manière de réajuster serait de revoir, à prélèvements constants, le financement de la protection sociale. Le MEDEF préconise de baisser les cotisations salariales et d'augmenter la CSG. Cela permettrait d'élargir l'assiette, de taxer davantage les revenus du capital et les revenus de remplacement, de baisser la taxation du travail et d'augmenter les salaires nets. La réforme proposée par le MEDEF plaide également en faveur d'une baisse de la cotisation employeur et d'une augmentation du taux de TVA. Si la cotisation employeur baisse, l'entreprise a trois possibilités. Elle peut baisser ses prix hors taxes si elle se situe dans un environnement concurrentiel (ce qui renforce la compétitivité, d'autant qu'à l'exportation, on ne supporte pas la TVA). L'entreprise peut aussi restaurer ses taux de marge, ce qui peut bénéficier à la compétitivité hors prix en termes d'investissements, de R&D, de création d'emplois. La troisième possibilité consiste à augmenter les salaires.

Le système de protection sociale français repose sur d'importants éléments de solidarité. Selon le MEDEF, la France peut sans doute aller plus loin en termes de fiscalisation pour tenir compte de ces éléments de solidarité dans les branches famille, maladie et même vieillesse.

Le 15 novembre, le MEDEF a formulé trois scénarios à 30, 50 et 70 milliards € avec une baisse de 5, 8 et 12 points de cotisation. Les deuxième et troisième scénarios sont des scénarios de convergence France-Allemagne : en termes de points de PIB, 50 milliards € représentent le différentiel France-Allemagne et les 12 points de cotisations, l'écart entre les deux pays relevé par la Cour des Comptes.

Pour ce qui est des dépenses sociales rapportées au PIB, la France et l'Allemagne présentaient le même niveau entre 2000 et 2003. Une divergence s'opère par la suite avec une baisse tendancielle en Allemagne, la France présentant une augmentation. Aujourd'hui la France est le pays où le poids des dépenses sociales est le plus fort en Europe avec 31% du PIB. Le MEDEF estime que notre système de protection sociale pourrait gagner en efficacité, en particulier en matière d'assurance maladie.

Dans la réforme allemande des retraites, les éléments de pilotage à long terme ont beaucoup intéressé le MEDEF avec, d'un côté, l'idée d'un taux de cotisation maximum en 2020-2030 afin de préserver la compétitivité des entreprises et, de l'autre, la notion de taux de remplacement qui prend en compte un minimum de prestations à long terme. Le MEDEF s'interroge plus globalement sur un espace social européen, avec un système de plafond de taux de cotisation et de plancher de prestations sociales permettant de donner sens au modèle social européen.

Discussion finale

Lors de l'échange qui a suivi, **Anne-Marie BROCAS, Directrice de la DREES** a rappelé qu'en France comme en Allemagne se pose la question du financement des retraites alors que l'espérance de vie augmente, de même que le nombre de retraités issus des générations du baby-boom. Le débat est très similaire quant aux paramètres à ajuster : si l'Allemagne seule a fait le choix de fixer un taux de cotisation cible, les deux pays ont proposé de reculer l'âge de départ à la retraite. Le débat porte aussi sur l'augmentation du taux d'emploi, économiquement et socialement nécessaire. L'Allemagne a réussi à augmenter le taux d'emploi des seniors plus tôt que la France, en proposant notamment des petits emplois à temps partiel. Anne-Marie BROCAS a évoqué par ailleurs le recul de l'emploi pénible en Allemagne, malgré l'importance du secteur industriel. En France, le taux de travail pénible (et notamment du travail de nuit) reste relativement stable au long cours.

Bert RÜRUP a mentionné l'existence de la retraite partielle outre-Rhin, qui permet un retrait progressif de la vie active. Il a souligné que la pénibilité recule en Allemagne. Toutefois, le secteur industriel n'est pas la seule dimension à prendre en compte, car la majeure partie des salariés du secteur ne travaille pas sur les chaînes de production. Pour finir, selon Bert RÜRUP, l'Allemagne pourrait apprendre de la France qui a des avantages en termes de financement. La France pourrait aussi s'inspirer du principe de durabilité/soutenabilité pour adapter le système de retraites au développement démographique de manière systématique. Cette variable exclut les conflits d'ordre politique car on ne peut contester le vieillissement démographique : il est bel et bien réel.

Solène HAZOUARD